

UAPE « Le Pommier »



RESILIATION DE CONTRAT

La résiliation doit se faire par écrit 2 mois à l'avance pour la fin d'un mois

Nom de l'enfant : Prénom :

Nous soussignés, parents de l'enfant cité ci-dessus, informons l'UAPE « Le Pommier » que nous souhaitons résilier le contrat de placement qui nous lie.

Notre enfant fréquente la structure selon le tableau ci-dessous et son dernier jour sera le :

.....

Fréquentation actuelle

Modules	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin sans école					
Matin avant école					
Après-midi sans école					
Après-midi après école					
Journée complète	X	X		X	X

S'agissant du contrôle des revenus annuels, selon le règlement du RAT (articles 6, 6.1 et 6.2) nous précisons que l'accès aux avantages de la politique tarifaire exige la déclaration des revenus des personnes ayant l'obligation d'entretien directe ou indirecte de l'enfant accueilli. A la fin de l'année 2022, sur la base des documents fiscaux, un contrôle général des revenus sera effectué.

Il y a lieu de préciser que les familles qui quitteront les structures d'accueil du réseau en 2022 devront également répondre au contrôle annuel des revenus précité.

Date : Signature des parents :

Date : Signature de la Directrice :

Date : Enregistrement KIBE :